



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/02-4**

**Objet : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes  
– signature des promesses et actes**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n° 1), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h 11, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h 19, ROB), Stéphanie NOGUES.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT  
Christian GHEZ à Dominique GERBERT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL  
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE  
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

**Absents :**

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230215-2023-02-4-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/02-4 : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes – signature des promesses et actes**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2021/06-40 en date 29 juin 2021 approuvant le principe de mise en vente de 14 places de stationnement de parking en sous-sol avenue des Platanes du domaines privé de la commune,

**VU** la décision N°2022/26 nommant l'agence la Bretècheoise comme mandataire pour effectuer la vente des places au prix de 16 000€ net vendeur par place,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2022/10-42 en date du 6 juillet 2022 autorisant la vente de place de stationnement et à la signature des actes,

**CONSIDERANT** l'estimation du service des Domaines, en date du 1<sup>er</sup> juillet 202,

**CONSIDERANT** que la personne suivante a retiré sa promesse d'achat :

M. Samy TAHAN	10 bis rue Guitel 78 860 Saint-Nom-la-Bretèche	2 places (prix de vente par place 16 000€ net vendeur)
---------------	---	--

**CONSIDERANT** que la personne suivante a fait une offre d'achat pour les deux dernières places de stationnement :

M. Aurélien GUILLIER	4, Rue Guillaume Apollinaire 78 860 Saint-Nom-la-Bretèche	2 places (une à 16 000€, l'autre à 14 000€ net vendeur)
----------------------	--	---

**CONSIDERANT** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme, Sécurité du 06 février 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230215-2023-02-4-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/02-4 : Vente de places de stationnement parking en sous-sol avenue des Platanes – signature des promesses et actes**

**ANNULE** le principe de la vente de place de stationnement à la personne suivante :

M. Samy TAHAN	10 bis rue Guitel 78 860 Saint-Nom-la-Bretèche	2 places (prix de vente par place 16 000€ net vendeur)
---------------	---	--

**APPROUVE** le principe de la vente de place de stationnement au prix de 16 000€ pour une place et 14 000€ pour l'autre place (porte jouxtant la porte coupe-feu) à la personne suivante :

M. Aurélien GUILLIER	4, Rue Guillaume Apollinaire 78 860 Saint-Nom-la-Bretèche	2 places
----------------------	--	----------

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette vente,

**PRECISE** que la recette sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16/02/2023  
Document rendu exécutoire le 16/02/2023  
Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

Ville de Saint Nom La Bretèche  
Conseil municipal du 14 février 2023

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230215-2023-02-4-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230215-2023-02-4-DE  
Date de réception préfecture : 15/02/2023